



MAIRIE DE MONTCOMBROUX LES MINES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 février, les membres de Conseil Municipal de la Commune de Montcombroux les Mines, se sont réunis à 17h00 dans la salle des réunions, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 février 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

<b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b>	<b><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u></b>
M. Guillaume LACROIX, le maire	
	M. Eric THINET
Mme Sophie COLAS	
M. Michel MINARD	
M. Ludovic MALLOT	
M. Jean-Yves BELEY	
	M. Nathan JALLET
M. Guillaume AUJAY DE LA DURE	
Mme Béatrice LACROIX REGNIER	

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guillaume AUJAY DE LA DURE est désigné.

#### **Ordre du jour :**

- Délibération financement du Contingent du SDIS Allier
- Délibération présentation du RSU
- Délibération attribution des subventions 2023
- Délibération demande des subventions 2023
- Délibération frais de scolarité
- Délibération création d'un groupement de commandes
- Délibération droit en justice
- Délibération motion contre la fermeture de classes
- Questions diverses

#### **Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022**

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

### **Délibération n°01-2023 : FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SDIS ALLIER**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de notification de la délibération communautaire n°2023.01.30/13 et la délibération concordante déposée en Préfecture.

Il explique que le Conseil communautaire a décidé de proposer le transfert de la compétence « financement du contingent du SDIS Allier » à la Communauté de communes. Il faut se prononcer sur le transfert proposé.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'approuver la prise de compétence communautaire supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier et signer tout document se rapportant à l'affaire.

### **Délibération n°02-2023 : REGIE**

Monsieur le Maire explique que l'électricité est facturée à toutes les associations à 30 centimes le kWh. Parfois le montant est minime, il pourrait s'encaisser directement sur la régie du tennis et des photocopies.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'inclure le paiement de l'électricité à la régie tennis et photocopies.

### **Délibération n°03-2023 : PRESENTATION DU RSU**

Monsieur le Maire explique que le Rapport Social Unique rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Le RSU s'articule autour de 10 thématiques (emploi, recrutement, rémunération, etc...). Monsieur le Maire distribue le RSU 2021 de la commune aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité :

- de la présentation du RSU 2021.

### **Délibération n°04-2023 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions pour l'année 2023.

- Association Beau Regard
- Les restaurants du Cœur
- AFSEP
- Association Prévention Routière
- Association DDEN
- APF France Handicap

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 50€ à l'association Beau Regard
- de ne pas attribuer de subvention aux autres demandes.

### **Délibération n°05-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

Monsieur le Maire explique que les demandes de subventions doivent être déposées soit avant le 15 février soit avant le 15 juin.

La commune étant toujours dans l'attente de certains devis, la demande se fera avant le 15 juin.

La Solidarité Départementale sera demandée pour l'acquisition de matériel et pour les travaux sur le logement et le local de l'ancienne Poste.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'attendre les devis et de programmer la demande de subvention avant le 15 juin.

### **Délibération n°06-2023 : FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire explique avoir participé à une réunion au Donjon concernant les frais de scolarité facturés aux communes extérieures.

Il donne lecture du compte rendu de cette réunion. Une participation financière de 900€par enfant soit 10 800€ pour 12 enfants domiciliés à Montcombroux.

Une prochaine réunion est fixée avec les communes concernées afin de trouver une solution à moindre coût.

La commune du Donjon a adressé un mail ce jour afin de faire connaître à la municipalité de Montcombroux, leur décision de ne plus facturer les frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors de la commune du Donjon jusqu'à l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'attendre la prochaine réunion avec les communes environnantes.

### **Délibération n°07-2023 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie Colas, qui présente un courrier sur la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes membres. La Communauté de communes propose d'adopter la convention et d'adopter au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'adopter la convention
- d'adhérer à ce groupement de commandes.

### **Délibération n°08-2023 : DROIT DE DEFENSE EN JUSTICE**

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait compléter sa délégation sur le droit de défense en justice. Il donne le 16° de l'article L2122-22.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Les décisions prises en la matière concerneront toutes les actions y compris les procédures en urgence, dans lesquelles la commune peut être amenée à ester en justice et ce:

- auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, y compris commerciales et prud'homales.
- tant en première instance, qu'en appel ou en cassation
- aussi bien en défense qu'en demande
- y compris en matière de plaintes devant les juridictions pénales, avec ou sans constitution de partie civile.

### **Délibération n°09-2023 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES**

Monsieur le Maire présente la motion contre la fermeture de classes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la motion contre la fermeture de classes
- de soutenir l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux concernés.

### **Questions diverses :**

#### **Panneau LED:**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier du Département expliquant qu'il projette d'installer des panneaux LED dans les communes de l'Allier. Il est demandé si la commune est intéressée par ce projet sachant que les frais de raccordement et de fourniture d'électricité reste à la charge de la commune. Monsieur le Maire demande aux conseillers ce qu'ils en pensent et ils répondent par la négative.

#### **Centre Social La Farandole:**

Un courrier du Centre Social La Farandole nous a été adressé afin de nous demander de cibler trois problématiques actuelles du territoire (ou notre commune) et deux axes prioritaires pour le Centre Social les 4 prochaines années. L'ouverture de l'accueil de loisir le mercredi a été évoqué. Les conseillers adresseront leurs idées ultérieurement.

#### **Courrier :**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier d'un administré se plaignant d'aboiements de chiens jour et nuit. Monsieur le Maire dit qu'on lui reproche souvent d'aborder le sujet des animaux et des poubelles mais si chacun y mettait du sien, il ne serait pas obligé de rappeler les règles à chacun. Il ira voir le propriétaire des chiens cité dans le courrier.

#### **La pétanque :**

Monsieur Jean-Yves Beley demande à Monsieur le Maire, un compte-rendu de sa réunion avec l'Association de la Pétanque. Monsieur le Maire explique avoir reçu la Présidente de l'Association pour plusieurs demandes concernant des travaux au stade. Le nettoyage des terrains a également été évoqué et comme convenu la commune prend en charge le nettoyage des terrains au démarrage de la saison en mars et fin août. Le reste de l'année l'Association s'engage à nettoyer les terrains.

Les conseillers demandent que la pétanque fasse une demande écrite pour les travaux afin d'expliquer leur projet.

**Salle polyvalente:**

Monsieur Jean-Yves Beley explique que les chaises de la salle polyvalente deviennent vétustes. Il faudrait envisager le remplacement peut être de 20 en 20 pendant 2/3 ans jusqu'à remplacement total de toutes les chaises.

**Remerciement:**

Monsieur Jean-Yves Beley explique être passé plusieurs fois au Bar de la Forge pendant que l'agent technique faisait le ménage. Elle a fourni un énorme travail de remise en état du local.

**Panneau de signalisation :**

Monsieur Michel Minard explique que certains panneaux de signalisation sont abimés. Un devis a été demandé à la Société GTR de Saligny sur Roudon. La DDE a été contacté car certains panneaux se trouvent sur des routes départementales.

Deux panneaux de lieu-dit ont disparu, il faudrait les remplacer.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance  
Guillaume AUJAY DE LA DURE

Le Maire  
Guillaume LACROIX

